



DÉLIBÉRATION

du 24 février 2025

Présents : 21 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Rosalie OUTIN), Sandrine MARTINY (donne pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), Jérôme LECERF (donne pouvoir à LUDOVIC LEDUC)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Laurence BERNARD TANGUY</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 18 février 2025</p>
Délibération n°25.1.03	FINANCES <i>Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus - année 2024</i>

L'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus, annexé à la présente, est annexé au compte financier unique du Budget principal.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 11 la Loi n°95-127 du 8 février 1995 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et certains de leurs établissements publics ;

Vu la circulaire préfectorale du 17 avril 1996 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- ▶ **APPROUVE** l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus pour l'année 2024.
- ▶ **DÉCIDE** d'annexer l'état au compte financier financier unique 2024.

Laurence BERNARD TANGUY
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU

